



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 69421

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance du passeport est payante en Autriche. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

Les passeports autrichiens coûtent 69 euros (soixante-neuf) ; qu'ils soient délivrés à un majeur ou à un mineur ne change rien à ce tarif. La durée de validité du passeport autrichien est de dix ans à partir de l'âge de douze ans (jusqu'à douze ans, les durées de validité sont échelonnées, ce qui donne selon l'âge des enfants un an pour les moins d'un an, quatre ans pour les un à six ans, cinq ans pour les six à douze ans).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69421

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6514

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8937